

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 317

présenté par
M. Pont

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« I du présent article »

la référence :

« 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'un erreur de référence.